

SOMMAIRE



Pages

• Introduction

• A - Caractéristiques des Plastiques Agricoles

1 - Présentation des différents plastiques utilisés en agriculture 2

- 1 - Le polyéthylène 2
- 2 - Le polypropylène 2
- 3 - L'EVA 3
- 4 - Le PVC 3
- 5 - Les autres matières 3

II - Le contexte réglementaire 4

- 1 - Les textes 4
 - 11 - La loi du 15 juillet 1975 4
 - 12 - La loi du 13 juillet 1992 5
 - 13 - L'arrête du 25 février 1975 5
 - 14 - Le décret du 13 juillet 1994 5
 - 15 - La réglementation des installations classées 5
 - 16 - Le Règlement Sanitaire Départemental des Vosges 6

2 - Classification des plastiques agricoles et conséquences pour leur élimination 6

- 21 - Les bâches, films d'enrubannage, ficelles et sacs d'engrais 6
- 22 - Les emballages de produits phytosanitaires et lessiviels 6

3 - Qu'en est-il dans d'autres pays européens ? 7

• B - Comportement des agriculteurs et gisement sur la zone 5b

1 - Méthodologie 9

- 1 - Les enquêtes 9
- 2 - Leur finalité 9

II - Résultats 10

1 - Les plastiques encombrants 10

2 - Leur destination actuelle 10

- 21 - Les bâches d'ensilage 10
- 22 - Les films d'enrubannage 11
- 23 - Les sacs d'engrais 11
- 24 - Les emballages vides de produits phytosanitaires 13
- 25 - Les bidons ayant contenu des produits lessiviels 13
- 26 - Les ficelles et les filets 14

3 - Quantités produites 14

- 31 - Les bâches 14
- 32 - Les ficelles 16

33 - Les films d'enrubannage	16
34 - Les emballages de produits lessiviels	17
35 - Les EVPP	17
36 - Les plastiques horticoles	18

. C - Les filières d'élimination

I - Le point sur les possibilités actuelles de revalorisation	19
1 - Le recyclage matière	-
11 - Principe	19
12 - coût	19
13 - Contraintes	20
a) Le tri	20
b) Le taux de contaminants	20
c) Le coût du transport	21
14 - Plastiques mélangés ?	22
2 - La récupération d'énergie	22
21 - Principe	22
22 - Possibilités d'incinération et coûts	23
221 - Incinération en four de cimenterie	23
222 - Incinération avec les ordures ménagères	23
223 - Incinération en usine de traitement de déchets spéciaux	24
224 - Incinération individuelle	24
23 - Quels plastiques seraient concernés par l' incinération ?	24
a) Films d'emubannage	24
b) Ficelles	24
c) Bidons	24
3 - Le réemploi	25

. D - Intérêt et Modalités d'une collecte

1 - Quelques expériences en France	26
1 - Expérience de la Chambre d'Agriculture du Lot et Garonne	26
2 - Expérience de la Chambre d'Agriculture de la Loire	26
II - Le point de vue des agriculteurs enquêtes	27
11 - Intérêt manifeste	27
12 - Fréquence - Période	27
13 - Lieu de collecte - Distance maximale à parcourir	28
14 - Conditions inhérentes au point de collecte	28
15 - Tris, conditionnement, nettoyage	29
16 - Le financement	29

• E - Recherche de débouchés pour les plastiques agricoles vosgiens	<i>Pages</i>
1 - Le recyclage matière	31
11 - Les sites	31
12 - Les coûts	32
2 - L'incinération	32
21 - Les sites	32
22 - Les coûts	33
3 - Collecte par l'intermédiaire des déchetteries ?	33
• Définition des points de collecte à mettre en place	34
• Conclusion	
• Bibliographie	
• ❧ ■ ■ ■ ■ ■ ❧ ■ ■ ■ ■ ■ ❧	

INTRODUCTION

Les plastiques **résiduels** de l'**activité** agricole sont d'origines diverses : bâches d'ensilage, films **étirables**, **ficelles**, sacs d'engrais, emballages de produits phytosanitaires et lessiviels.

Aujourd'hui, le devenir de ces plastiques est mal cadré, **malgré** un contexte **réglementaire** plus **précis**, et plus exigeant. Manquant d'information, et ne disposant d'aucune "**filère**" spécifique, les agriculteurs gèrent ces **résidus** selon leurs contraintes d'organisation à court terme.

L'**opération proposée** dans le cadre de "l'objectif 5 b" (axe "Aménagement, mise en valeur et entretien de l'espace rural") vise à structurer le devenir des plastiques agricoles **résiduels**, en informant les agriculteurs, en utilisant les filières **d'élimination** ou de recyclage possibles et, le cas échéant, en organisant **une** collecte **spécifique**.

L'objet de la présente étude est de **préparer** cette **opération**, en quantifiant le gisement des **différentes** formes de plastiques agricoles, en recensant les filières **d'élimination** ou de recyclage possibles, enfin en collectant les attentes des agriculteurs face à la question **d'élimination** de leurs plastiques : besoins d'information, **modalités** pratiques d'une collecte **spécifique** éventuelle.

CONCLUSION

Quoique parfois encombrants aux sièges d'exploitations, les plastiques agricoles ne représentent que de faibles tonnages au vu des plastiques domestiques (de l'ordre de 600 à 700 tonnes contre 12 000 tonnes de plastiques ménagers dans le département). Rappelons à ce propos que le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers ou assimilés ne les mentionne pas.

L'analyse des différentes filières d'élimination possibles conduit à proposer les pistes suivantes :

1 - pour les emballages de produits lessiviels et de produits phytosanitaires, une opération de sensibilisation au "bon rinçage", et une élimination au sein des ordures ménagères ; cette opération pourra être couplée avec la démarche régionale lorraine de collecte des produits phytosanitaires non utilisés (PPNU). Cette collecte, impliquant la Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine, les quatre Chambres Départementales d'Agriculture, et l'ensemble des organismes d'approvisionnement lorrains, devrait en effet s'échelonner sur les années 1996 et 1997.

2 - Les emballages d'engrais ne posent pas de problèmes particuliers aux agriculteurs ; le cas échéant, ils pourraient être éliminés avec les ordures ménagères, dans la limite des volumes réglementaires, et après accord de la collectivité.

3 - Malheureusement, seules les bâches d'ensilage sont susceptibles d'approvisionner une filière de recyclage matière, sous l'égide de cahiers des charges contraignants de la part de l'aval. Cette filière demande :

- à être testée par une collecte expérimentale, afin de faire connaître le "produit" aux industriels susceptibles de le recycler : nous avons fait plus haut, des propositions de sites "test".

- à reposer sur une organisation bénévole en matière de tri de collecte, l'enquête de motivation conclut en effet à une demande gratuite de la part des agriculteurs.

4 - Enfin, ficelles et films étirables ne relèvent ni de la collecte des ordures ménagères (ils n'ont pas le statut d'emballage pour produit commercialisé) ni d'une filière de recyclage ; ces produits pourraient être acheminés vers les déchetteries prévues dans le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers ou assimilés.

Réalisation de l'étude :
Dominique LABAYE

Réalisation du document :
Marie-Agnès MOUGIN
Rachel VOIRIN